



VDA NOTAIRES

**PIECES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR L'ETABLISSEMENT DE
STATUTS DE SOCIETE**

CONCERNANT LES PARTIES

Pour préparer au mieux des statuts adaptés à vos besoins, je vous invite à envisager les différents points suivants, nécessaires à la création de votre société :

- Dénomination sociale de la société (il s'agit du nom sous lequel votre société sera connue) ;
- Adresse du siège social ;
- Forme sociale (S.C.I., S.A.R.L., S.A.S...) ;
- Capital social : il s'agit de déterminer le montant et la nature (numéraire, nature) des contributions de chaque associé ;
- Répartition des parts sociales entre associés ;

Le cas échéant, option fiscale à retenir pour votre société ;

- Modalités de prise de décisions collectives : il s'agit notamment de déterminer les règles de majorité ;
- Détermination des droits et devoirs attachés à la qualité d'associé ;
- Mandataire social : il s'agit de déterminer qui représentera la société et signera pour elle.

Par extension, il faut envisager comment ce représentant sera nommé et révoqué ;

- Agrément : il s'agit de déterminer de quelle façon un tiers pourra devenir nouvel associé (logique ouverte : absence d'agrément ou logique fermée : agrément obligatoire)

CONCERNANT CHAQUE ASSOCIES

*** PERSONNES PHYSIQUES :**

- Questionnaire d'état civil, à compléter directement en ligne sur votre espace client et éventuels justificatifs (contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé de PACS...) ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;

Le cas échéant, justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...)

- Relevé d'Identité Bancaire signé (pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier).

*** PERSONNES MORALES :**

- Kbis de moins de 3 mois ou avis au répertoire SIREN ;
 - Copie certifiée conforme des derniers statuts ;
 - Procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant (si nomination extra-statutaire) ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- Procès-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant la prise de participation ;
 - Relevé d'Identité Bancaire de la personne morale signé par son représentant.

CONCERNANT LA SOCIETE A CREER

- Pour le siège social de cette société :

Si vous êtes propriétaire du siège social : Titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) et dernier avis d'imposition aux taxes foncières ;

Si vous êtes locataire du siège social : bail complet, dernière quittance de loyer et autorisation écrite du propriétaire (accord de domiciliation) ;

Le cas échéant, si l'immeuble est en copropriété, fournir l'état descriptif de division – règlement de copropriété ;

Le cas échéant, si l'immeuble est en lotissement, cahier des charges du lotissement et statuts de l'association syndicale.

Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons le projet de statuts et vous en préciserons également le coût détaillé de l'immatriculation de votre société.